

Tour de France 2015 : les ostéopathes, des soignants indispensables pour les coureurs

Des équipes françaises présentes sur le Tour sont suivies tout au long de l'année par des ostéopathes exclusifs à la plus grande satisfaction des coureurs. *Tout au long de leur participation sur la Grande Boucle, les interventions de leurs ostéopathes leur permettent de récupérer des tensions accumulées, de soigner...*

Or, une campagne est actuellement menée dans le milieu médical pour interdire à ces ostéopathes de prendre en charge les coureurs et réserver les soins aux seuls médecins et kinésithérapeutes.

Ostéopathes de France rappelle que l'ostéopathie est réglementée depuis 2007 et que de nouveaux décrets publiés en 2014 par le ministère de la Santé ont défini le métier d'ostéopathe et ses compétences, instauré une formation de haut niveau (bac + 5 ans), un statut de consultant de première intention. Les ostéopathes ont donc toute légitimité pour prendre en charge tous les coureurs qui le souhaitent.

Cette tentative de discrimination est donc totalement illégale. Il serait souhaitable que la législation française puisse être strictement respectée pour le plus grand bénéfice des sportifs.

Les Ostéopathes de France

Créée en 1987, *Les Ostéopathes de France* (UFOF) fait partie des quatre associations officiellement **reconnues représentatives par le ministère de la Santé en août 2014**. Elle est la principale organisation socioprofessionnelle française d'ostéopathes avec près de **1 200 adhérents**. Association très engagée dans les problématiques liées à la redéfinition de la profession d'ostéopathe, c'est elle qui a permis, auprès du gouvernement de nombreuses avancées : l'exonération de la TVA pour les ostéopathes en 2007, l'augmentation des heures de formation (3 520h) dans la loi HPST de 2009 puis à 4 860 h dans le décret du 12 décembre 2014.